

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session du 22 juillet 2021

Rapport 00-011 – Création d'une autorisation d'engagement (AE) dédiée aux actions de renforcement de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Intervention de Nadine BARTHE

Conseillère départementale Cœur de Béarn

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président, chers collègues,

Les métiers de l'autonomie souffrent des mauvaises conditions de travail et d'un manque de considération, à la fois financier et sociétal. Nous constatons donc comme vous, les difficultés à recruter dans un secteur en tension, et la lassitude des personnes qui exercent ces professions. Cette question n'est pas nouvelle, et si la pandémie a permis de démontrer l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, de ces métiers pour notre société, il est sans doute nécessaire de se pencher sur ce problème.

C'est donc avec une attention particulière que nous avons lu ce rapport, on reste sur une campagne de communication. Vous affichez 3 axes de travail : la communication et l'image des métiers, le recrutement et la formation et la fidélisation des professionnels. Vous pouvez d'ores et déjà gagner du temps. On sait tous que les métiers liés à l'autonomie sont utiles, qu'ils demandent des qualités humaines importantes et qu'ils contribuent au bien-être des personnes. Là n'est pas le problème. Le problème est de défendre des conditions de travail qui n'en sont pas : sur nos territoires, il est nécessaire d'engloutir des kilomètres en voiture pour se rendre aux domiciles des gens. Les personnes qui travaillent en établissement souffrent elles de manques de collègues mais aussi de manques de moyens dans les infrastructures. Un exemple, qui peut sembler anecdotique mais qui est révélateur et sans doute pénible à vivre au quotidien. A l'EHPAD d'Idron, qui a ouvert il y a quelques semaines, les personnels peuvent recevoir des appels mais ne pas en émettre. Donc, en cas d'urgence, il faut utiliser son téléphone personnel, dans une zone qui n'a pas toujours de réseau. Difficile d'inciter les personnels à rester lorsqu'ils ont au quotidien à devoir se battre pour de petits désagréments.

Plus généralement, nous le savons, les travailleurs pauvres sont plus fréquents, près de 20% dans ces métiers. Cette précarité touche essentiellement des femmes, puisque ce sont elles que l'on retrouve généralement dans ces métiers. J'ai souvenir ici d'une demande que j'avais formulée afin que les accueillants familiaux bénéficient de la prime COVID, en raison de leur accroissement d'activité pendant le confinement. Vous l'aviez refusé alors que cela ne grevait

pas les finances du Département. Votre majorité a beau jeu aujourd'hui de venir nous parler de reconnaissance ou de considération.

Si je reviens sur ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est-à-dire l'argent qui est mis sur la table, il faut regarder d'un peu plus près. Les dépenses de communication égalent la somme versée aux CCAS, aux structures publiques locales, aux structures intercommunales c'est-à-dire 100 000 euros pour 2021. En revanche, la somme allouée aux structures de droit privé pour 2021 est de 365 000€. D'où vient cet écart ? Peut-on avoir la liste de ces structures et les actions qui sont envisagées ?

Ce qui me gêne profondément dans ce rapport, et c'est un sentiment partagé par l'ensemble des élus du groupe de gauche c'est que nous aurions souhaité voir en parallèle, votre politique sur la mise en place de l'avenant 43 afin de connaître votre volonté d'accompagnement sur l'application de celui-ci envers les structures. Il n'est pas sans savoir que cela va signifier une augmentation salariale historique à hauteur de 13% à 15 % pour les 209 000 personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services de soins infirmiers à domicile applicable dès le 1^{er} octobre 2021. Donc au delà de votre campagne de communication, comment comptez vous accompagner toutes ces structures qui si elles ne sont pas suivi par les financeurs seront en incapacité de mettre cette valorisation de salaire en place. Cela aussi fait parti et pas des moindres du renforcement de l'attractivité des métiers de l'autonomie. A ce jour, nous n'avons encore jamais entendu parler de l'application de cet avenant, pourtant le 1^{er} octobre 2021 c'est demain.

Pour nous, groupe de gauche nous affirmons que c'est d'abord dans ce sens qu'il faut travailler et c'est dans cette voie que nous souhaiterions nous engager collectivement

Pour ces raisons, le groupe de gauche s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.